
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 octobre 2012 à 19 h
7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Le Pape, urbaniste, MBA, directeur d'arrondissement
Madame Dany Barbeau, avocate, directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire d'arrondissement
Madame Sylvie Lalonde, secrétaire d'arrondissement substitut

CA12 30 10 0326

OUVERTURE - SÉANCE

À 19 h 10

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉ

10.01

Madame la mairesse Chantal Rouleau souhaite la bienvenue à tous les citoyens et citoyennes présents au conseil d'arrondissement, de même qu'à ses collègues et fonctionnaires.

Madame Chantal Rouleau souligne qu'il y a des élections à Rivière-des-Prairies suite à la démission de madame Maria Calderone. Le poste de conseiller municipal est en jeu pour les élections du 11 novembre prochain. Le vote par anticipation, quant à lui, aura lieu le 4 novembre. Elle souhaite la meilleure des chances à tous les candidats.

Madame Chantal Rouleau évoque le sujet de la collecte des résidus verts qui a débuté le mercredi 26 septembre 2012 et se poursuit tous les mercredis jusqu'au 14 novembre, inclusivement. Bien que l'utilisation des boîtes et des sacs de papier demeurent les contenants à privilégier pour la collecte des résidus verts, elle précise qu'il y a une tolérance pour les sacs plastiques afin d'obtenir une grande participation des citoyens à la collecte des résidus verts.

Sur un autre aspect, **la mairesse Chantal Rouleau**, annonce avec plaisir l'ouverture de la nouvelle page Facebook de l'arrondissement. Ce média social permettra à l'arrondissement de rejoindre plus facilement environ 40 % de la population laquelle se situe dans le groupe d'âge entre 14 et 44 ans. La mairesse invite les citoyens à visiter la page Facebook de l'arrondissement et à cliquer « J'aime ». Désormais, par Facebook, les citoyens seront informés non seulement de ce qui se passe dans leur quartier, mais pourront également interagir avec l'arrondissement. Facebook est un nouvel instrument qui s'ajoute aux outils de communication déjà en place.

Madame Chantal Rouleau annonce également aux citoyens les dates de la collecte de sang qui se tient chaque année en collaboration avec Héma-Québec. Cette activité, qu'elle dit heureuse de présider pour la troisième fois, aura lieu le 15 octobre au centre récréatif de RDP et le 16 octobre à la maison de la culture Pointe-aux-Trembles. Pour chacun des quartiers, les citoyens doivent prendre rendez-vous au téléphone (514 832-5000 poste 525) pour donner de leur sang, ce qui permet d'éviter les files d'attente. L'objectif est de 70 donateurs.

La soirée du mérite horticole et du concours embellissement a été saluée par la **mairesse Chantal Rouleau**. Le 27 septembre dernier s'est tenue la soirée reconnaissance qui a pour but d'honorer les jardiniers s'étant démarqués dans l'arrondissement cet été et de dévoiler les noms des lauréats du concours d'embellissement 2012. Lors de cette soirée, monsieur Albert Mondor a donné une conférence éloquent et intéressante. Elle a remercié sincèrement tous les lauréats et les jardiniers pour leur implication. Elle a loué tous les efforts déployés par ces derniers pour aménager et entretenir de magnifiques espaces verts et fleuris dans l'arrondissement.

En terminant, la **mairesse Chantal Rouleau** souligne le départ de madame Sylvie Lalonde, secrétaire-recherchiste à l'arrondissement depuis 2002. Madame Lalonde est une excellente collaboratrice tous lui souhaite tout le succès qu'elle mérite dans ses nouvelles activités. Elle souligne son dynamisme et son professionnalisme.

CA12 30 10 0327

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 octobre 2012 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA12 30 10 0328

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 4 septembre, des procès-verbaux des séances extraordinaires du 18 septembre 2012 et 28 septembre 2012.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Onze personnes inscrites ont fait des interventions portant sur des sujets divers touchant tant aux préoccupations individuelles que collectives à l'arrondissement :

- Départ de Mme Carmela Casacalenda, adjointe administrative au bureau de la mairesse Chantal Rouleau;
- Réduction de deux à une fois par semaine la collecte des ordures dans l'arrondissement;

- Projets de réfection des trottoirs effectués par la Ville afin de coordonner les travaux privés d'entrée de garage asphaltés avec ceux de la ville;
- Marché du bout de l'île qualifié d'un endroit valorisant et très intéressant, il est suggéré d'augmenter le nombre de maraîchers;
- Commentaire à propos de la 52^e Avenue à côté de Mainbourg où s'amassent des déchets (frigidaires, meubles, matelas);
- Commentaire sur le tracé de la circulation sur certaines artères comme la 52^e Avenue qui ne débouche pas sur la rue Sherbrooke. Un petit mot de félicitations pour la plate-bande sur la rue Armand-Bombardier;
- Pétition d'une frange des citoyens de RDP contre la mauvaise odeur occasionnée par les émanations de la compagnie Sanimax;
- Commentaires et inquiétudes de plusieurs citoyens sur la question relative aux émanations de la compagnie Sanimax;
- Commentaire quant à la difficulté d'obtenir des informations concernant le projet de la maison du citoyen;
- Demande d'un suivi à la suite d'un contrat de vente qui remonte à mars 2009 et d'une promesse d'achat d'un terrain appartenant à l'arrondissement avec un dépôt;
- Requête concernant des arbres sur la 15^e Avenue qui n'ont pas été élagués depuis trois ans et qui commencent à faire des dommages aux bâtiments (nettoyage des gouttières);
- Commentaire à l'effet que des arbres ont poussé autour des lampadaires et posent un problème de sécurité pour les résidents avoisinants le soir sur la 15^e Avenue;
- Requête concernant la problématique de non-respect des lumières sur la 15^e Avenue.
- Plainte relative à la rue Ozias Leduc concernant la pollution sonore des autobus 33 et 48 qui sont fréquents sur cette rue. Le passage des bus occasionne des vibrations.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le Conseiller Gilles Déziel félicite madame Sylvie Lalonde et lui souhaite bonne chance pour ces futurs projets. Membre de la commission culture, patrimoine et sports à la ville, il annonce que le 30 octobre prochain il y aura une consultation publique à l'hôtel de ville de Montréal à 20 heures sur le thème : « *Montréal physiquement actif* ». Monsieur Déziel invite les citoyens et les organismes qui ont des mémoires à venir assister à cette réunion.

Monsieur le Conseiller Mario Blanchet exprime également sa joie de travailler avec Mme Lalonde et lui souhaite bon succès dans ses nouvelles fonctions. Brièvement, monsieur Blanchet revient sur la collecte des ordures et souligne qu'une adaptation est nécessaire pour s'arrimer au changement. Exemple : achat d'un bac à compost pour les déchets alimentaires afin de réduire la tendance à l'enfouissement. Le bac de récupération de 360 litres est également un moyen utile pour mieux gérer les déchets. Enfin, monsieur Blanchet invite les citoyens à communiquer avec l'écoquartier ou le 311 pour les aider dans leur démarche d'amélioration de gestion des matières résiduelles.

Monsieur le Conseiller Giovanni Rapanà souhaite bonne chance à madame Sylvie Lalonde et la remercie pour son travail. Monsieur Rapanà donne son appui à monsieur Riatano quant aux besoins d'environ 40 % de la population constituée des personnes d'origine italienne. Il souligne qu'une attention doit être accordée à cette couche de la population en recrutant le personnel du secrétariat capable de comprendre la langue italienne. En terminant, il souhaite une très bonne chance à tous les candidats et candidates pour les élections du 11 novembre 2012.

Madame la Conseillère Suzanne Décarie souligne la journée des aînés, le 1^{er} octobre. Madame Décarie remercie les aînés pour la variété des connaissances qu'ils transmettent et le temps qu'ils consacrent à la communauté à travers diverses activités, en fonction de leur disponibilité et de leur compétence. Mme Décarie termine en invitant les citoyens à participer, dans les quartiers, aux activités dédiées aux aînés.

Madame la Conseillère Caroline Bourgeois estime être visée par les propos du conseiller, monsieur Rapanà, concernant l'administration et décide de répliquer. Elle souligne à toute la communauté italienne que ce n'est pas parce que l'on ne parle pas italien qu'on ne peut servir les citoyens de cette communauté. D'ailleurs, elle précise que la personne au bureau de la mairesse est parfaitement bilingue (français, anglais) et a un profond respect, tout comme nous, de tous les citoyens de l'arrondissement. Sur une autre note, elle souhaite bonne chance à Sylvie Lalonde dans ses nouvelles fonctions, une

fonctionnaire qui compte au sein de l'unité pour son expertise et son professionnalisme. Madame Bourgeois dit être honorée de travailler avec Mme Lalonde dans le comité de circulation dont elle est la mémoire.

Elle termine en annonçant la tenue de la conférence de l'écoquartier sur le thème « *Propriétaires verts* ». Le but est d'expliquer et surtout d'aider les propriétaires de maison à sauver de l'argent grâce au programme d'économie d'énergie qui existe et dont on n'a pas toujours accès. Aujourd'hui, effectuer ses rénovations de façon écologique permet non seulement d'améliorer la planète, mais aussi d'épargner des sous. La conférence aura lieu le samedi 6 octobre de 9 h 45 à 12 h. La première conférence a eu lieu à Rivière-des-Prairies en fin de semaine mais il y aura une au Centre communautaire Mainbourg. Pour plus d'informations, les citoyens peuvent communiquer avec l'écoquartier. Mme Bourgeois finit son intervention en encourageant les citoyens à visiter la page Facebook, un moyen intéressant de pouvoir communiquer avec la population sur les différents projets portés par l'arrondissement et les partenaires.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

La Conseillère Caroline Bourgeois a déposé une pétition au nom des citoyens qui ne peuvent être présents. La pétition a pour objet la demande de création du parc Marien.

Présentation du budget de fonctionnement l'arrondissement par la mairesse Chantal Rouleau.

CA12 30 10 0329

ACCORD DE PRINCIPE - RÉALISATION - MAISON DE LA CULTURE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES BIBLIOTHÈQUES DE L'ARRONDISSEMENT - MANDAT - DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT - DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL - DÉMARCHES - CALENDRIER DE RÉALISATION PROPOSÉ

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE donner un accord de principe pour la réalisation de la maison de la culture Rivière-des-Prairies et le plan de développement des bibliothèques de l'arrondissement conformément au document d'avant-projet rédigé à cette fin;

DE mandater le directeur d'arrondissement et la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social d'entreprendre les démarches requises en fonction du calendrier de réalisation proposé.

ADOPTÉ

12.01 1123179008

CA12 30 10 0330

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - GELCO CONSTRUCTION INC. - RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU RENFORCEMENT DES COLONNES PHASE-2 DU GARAGE DE LA COUR DE VOIRIE POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-DSA12-011

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 68 113,48 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de renforcement de structure des colonnes et de la construction des bollards en béton ainsi que des travaux électriques et mécaniques;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Gelco Construction inc., plus bas soumissionnaire

conforme, pour une somme maximale de 66 777,48 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-DSA12-011 (4 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

ADOPTÉ

20.01 1125956004

CA12 30 10 0331

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - LES EXCAVATIONS DDC - 2632-2990 QUÉBEC INC. - AMÉNAGEMENT DU JARDIN COMMÉMORATIF AUX ANCIENS COMBATTANTS DANS LE VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO RP 12-PARC-48

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 95 366,31 \$, taxes incluses, pour l'aménagement du jardin commémoratif aux anciens combattants dans le Vieux-Pointe-aux-Trembles incluant notamment le déplacement du monument;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Les Excavations DDC-2632-2990 Québec inc. au montant de 63 866,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission sur invitation déposée RP-12-PARC-48 (4 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1120443010

CA12 30 10 0332

DÉCISION - ANNULATION - PROCESSUS - APPEL D'OFFRES NUMÉRO RP-TP12-02 - LOCATION DE REMORQUEUSES SERVANT AU DÉPLACEMENT DES VÉHICULES LORS DES OPÉRATIONS DE CHARGEMENT DE NEIGE / HIVER 2012 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE ne pas donner suite au processus d'octroi de contrat pour la soumission RP-TP12-02 qui s'intitule « Location de remorqueuses servant au déplacement des véhicules lors des opérations de chargement de neige / Hiver 2012-2013 ».

ADOPTÉ

20.03 1120493008

CA12 30 10 0333

APPROBATION - PROJET D'ACTE - SERVITUDE EN FAVEUR DE LA VILLE DE MONTRÉAL - EMPIÈTEMENT - EMPLACEMENT - RUE NOTRE-DAME PRÈS DE LA 3E AVENUE - VIEUX-MOULIN

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

D'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert, aux fins de régularisation d'empiètement, un lot portant le numéro 4 947 220 du cadastre du Québec, situé dans l'arrondissement de Rivière-des Prairies–Pointe-aux-Trembles, et par lequel la venderesse, Mme Gabrielle Ferguson, crée en faveur de la Ville une servitude sur une partie du lot 4 947 221 permettant aux employés de la Ville de procéder aux opérations nécessaires au bon fonctionnement du moulin, notamment de procéder à la rotation de ses ailes, le tout pour la somme de 62 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.04 1124198012

CA12 30 10 0334

APPROBATION - PROJET D'ACTE - SERVITUDE DE STATIONNEMENT - AGRANDISSEMENT - BÂTIMENT INDUSTRIEL - 13065, RUE JEAN GROU

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver le projet d'acte établissant une servitude de stationnement assurant que les unités de stationnement accessoire à l'agrandissement autorisé d'un bâtiment industriel situé au 13065, rue Jean-Grou soient localisées en permanence sur la propriété d'un autre bâtiment industriel situés au 12900, boulevard Métropolitain;

D'autoriser madame Dany Barbeau, avocate, directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire d'arrondissement, de signer pour et au nom de l'arrondissement ledit projet d'acte.

ADOPTÉ

20.05 1120826021

CA12 30 10 0335

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 13 août 2012.

ADOPTÉ

30.01

CA12 30 10 0336

AFFECTATION - SURPLUS DE GESTION DE L'ARRONDISSEMENT - AJUSTEMENT VERSÉ PAR LA VILLE CENTRE - SURPLUS DE GESTION DE L'ARRONDISSEMENT - RÉGIMES DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser l'affectation du surplus de gestion de l'arrondissement d'un montant de 436 900 \$ représentant l'ajustement versé par la ville centre à l'arrondissement relativement à la nouvelle évaluation actuarielle du coût des régimes de retraite des employés.

ADOPTÉ

30.02 1120448005

CA12 30 10 0337

ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois d'août 2012 et en matière de ressources financières pour la période du 29 juillet au 25 août 2012, du dépôt des virements de crédits entre activités, effectués pour la période du mois d'août 2012 ainsi que du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'août 2012.

ADOPTÉ

30.03 1124230008

CA12 30 10 0338

ENTÉRINEMENT - ENTENTE CADRE - VILLE DE MONTRÉAL ET LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE - AUTORISATION - DÉPENSE - VIREMENT DE CRÉDITS

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'entériner la nouvelle entente cadre entre la Ville de Montréal et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'île, pour une période de dix (10) années débutant à la signature de l'entente;

D'autoriser une dépense annuelle de 217 100\$;

D'autoriser pour 2012, un virement de crédit de 11 500 \$ afin de financer la dépense additionnelle liée à l'entente;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

DE désigner madame Chantal Rouleau, mairesse et monsieur Daniel Le Pape, directeur d'arrondissement comme signataires de cette entente cadre.

ADOPTÉ

30.04 1121652003

CA12 30 10 0339

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA12-30047

CONSIDÉRANT les articles 67 et 67.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 septembre 2012;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA12-30047 intitulé « Règlement sur l'occupation du domaine public pour une cour d'école réservée aux élèves du préscolaire et du primaire de l'école Leonardo Da Vinci correspondant au lot portant le numéro 1 616 661 par la Commission scolaire English-Montreal ».

ADOPTÉ

40.01 1120443009

CA12 30 10 0340

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-77

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE cette résolution peut être adoptée conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 3 juillet 2012 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 4 septembre 2012 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 août 2012;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter la Résolution numéro PP-77 intitulée « Projet particulier visant à permettre les usages bureau, entreposage intérieur, entreposage extérieur (véhicules routiers, équipement lourd), véhicules routiers (réparation et entretien) et l'installation d'une balance et de son bâtiment complémentaire sur les lots 3 564 417 et 1 505 792 compris dans la zone 581 à titre d'usages accessoires aux usages exercés sur le lot 3 564 418 compris dans la zone 582, et sur une partie du lot 1 505 792 compris dans la zone 581, à permettre des usages industriels sur le lot 3 564 418 et sur une partie du lot 1 505 792, à fixer une hauteur maximale d'entreposage et à permettre une voie d'accès d'une largeur maximale de 37 mètres au 10575, boulevard Henri-Bourassa Est - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.02 1123469029

CA12 30 10 0341

APPUI - ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD - RÈGLEMENT NUMÉRO 1656-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'appuyer l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'adoption de leur règlement numéro 1656-2 modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

ADOPTÉ

40.03 1121155017

CA12 30 10 0342

PIIA - 12090, RUE NOTRE-DAME EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 septembre 2012;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 96 de la section 13 et à l'article 122 de la section 17 du Règlement sur les PIIA de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans pour le démantèlement d'un gymnase attenant à un bâtiment principal, la démolition de deux (2) balcons et la réfection de la maçonnerie pour un bâtiment institutionnel situé au 12090, rue Notre-Dame, sur le lot 2 361 642 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel qu'illustré sur les plans et élévations préparés par l'architecte, monsieur Réal Paul, en date du 4 septembre 2012, de même que sur les perspectives préparées par l'architecte, monsieur Réal Paul, en date du 5 septembre 2012, estampillées par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 5 septembre 2012.

ADOPTÉ

40.04 1120826019

CA12 30 10 0343

PIIA - 11720, RUE NOTRE-DAME EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 10 septembre 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément aux articles 102 et 129 des sections 13 et 17 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à la construction d'un bâtiment complémentaire et à l'aménagement de la bande riveraine prévus pour un bâtiment résidentiel situé au 11720, rue Notre-Dame Est sur le lot 1 092 107 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout tel que présenté sur le plan numéroté A-102 préparé par les architectes Jodoin, Lamarre, Pratte et associés, sur le plan de plantation numéroté AP-01 préparé par KAP Karyne architecte paysagiste et sur les deux (2) perspectives intitulées « aménagement proposé » et « élévation générale », estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 28 août 2012.

Note : Les types de plantes proposées le sont à titre indicatif, puisque d'autres types de plantes ayant des caractéristiques similaires, pouvant répondre aux exigences de la réglementation, pourraient être utilisées.

les matériaux et les couleurs retenus pour le gazebo sont :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleur / Modèle
Revêtement métallique	Toiture	Victwest	Vert tilleul - QC16065
Bois traité	Poteaux et garde-corps	À déterminer	Couleur naturelle

Que sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.05 1123077001

CA12 30 10 0344

PIIA - 500, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE

Considérant la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 septembre 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE ne pas donner suite à la demande d'approbation dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 122 de la section 17 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans d'installation de trois (3) enseignes pour un commerce situé au 500, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 092 985 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, pour les motifs suivants :

- les deux (2) enseignes prévues côté à côté, l'une sur la façade avant principale et l'autre sur la façade avant secondaire ne sont pas en harmonie avec les façades du bâtiment;
- l'emplacement de ces deux (2) enseignes devrait être revu de manière à ce que celles-ci ne soient pas en contact et que leur emplacement soit centré au-dessus des ouvertures du bâtiment (porte principale ou fenêtres).

Madame la mairesse Chantal Rouleau, précise qu'un comité d'étude est mis sur pied pour recommander au conseil une facture visuelle en matière d'affichage, dans le secteur du Vieux–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.06 1120826018

CA12 30 10 0345

LEVÉE - SÉANCE

À 8 h 45

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 novembre 2012.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement